

sein, si je ne l'avois cultivé et pris la conduite de tout avec des soins et des applications incroyables, m'a donné tant de paroles de reconnaissance et d'amitié que je ne puis douter qu'il ne fût les derniers efforts pour moi, et qu'il peut faire en plusieurs façons, en demandant luy-mesme personnellement ma liberté, en se rendant caution et faisant cognoître qu'il ne cessera point d'en parler tous les jours qu'il ne l'aye obtenue ; que c'est son affaire ; qu'il quitteroit plustost sa charge que se départir de cette sollicitation, et faisant avec amitié et avec courage tout ce qu'il faut....

(Suivent neuf paragraphes renfermant des recommandations à plusieurs autres personnes moins connues, à M. Amproux, conseiller au parlement ; à une sœur de Mme du Plessis-Bellière ; à M. Cargret, maître des requêtes, à M. Fouquet, conseiller en Bretagne, parent du surintendant.)

Tel était ce projet que, les uns après les autres, les historiens d'abord, le public ensuite, sur la foi des historiens, ont cru vague et inoffensif, faute de le connaître. En le lisant, les réflexions viennent en foule, et l'on ne sait s'il faut plus s'étonner de la légèreté excessive de celui qui l'a écrit, de la naïveté avec laquelle il comptait sur le dévouement des hommes qu'il avait gorgés d'argent pendant sa prospérité, ou des folles idées qu'il se faisait sur son importance politique dans l'Etat. C'était en effet une étrange illusion de Fouquet de croire qu'il pourrait engager, soutenir une lutte avec le cardinal de Mazarin, et de ne pas s'apercevoir, au contraire, qu'il ne s'était avancé, ne se maintenait que par lui ; car, de son aveu même, au moment où la faveur du cardinal semblait l'abandonner, le terrain manquait aussitôt sous ses pieds. Son influence reposant uniquement sur ses largesses, tout son crédit ne devait-il pas tomber dès qu'on lui retirait les moyens de les continuer ? Quant aux promesses formelles qu'on lui avait données, de vive voix ou par écrit, de lui être dévoué envers et contre tous, elles n'auraient eu aucune signification pour un esprit sérieux. Mazarin, au contraire, disposait du pouvoir en maître absolu, car le roi et la reine n'avaient d'autre volonté que la sienne. Vers la fin de sa carrière surtout, son ascendant moral était immense, et aussi solidement établi qu'il avait été précaire dans les commencemens. Les esprits les plus hardis, les plus résolus, avaient fini par plier devant sa timidité apparente, et tous les princes du sang, les uns après les autres, s'étaient soumis à ses conditions. Voilà les deux influences qui se seraient trouvées en présence, si Mazarin eût donné suite au projet que Fouquet lui supposa à plusieurs reprises de se défaire de lui. Renversé, emprisonné, en face de Mazarin tout-puissant et singulièrement grandi depuis quelque temps par ses succès diplomatiques et par le résultat alors prévu de la guerre avec l'Espagne, quelle figure eût faite Fouquet ? Combien de dévouemens eussent éclatés en sa faveur ? Combien de gouverneurs eussent compromis leur position et leur tête ? Tout le monde peut résoudre ces questions. Mais, pour paraître incroyable, le projet qu'on vient de lire n'en était pas moins très réel. Il semble aujourd'hui que cette pièce seule eût pu suffire pour justifier un procès dont l'issue n'aurait pu être douteuse. En effet, malversations, abus des deniers publics pour s'attacher des créatures au préjudice de l'Etat, plan de guerre civile, ces trois griefs y sont écrits à chaque ligne. Au lieu de s'en tenir au dernier, on insista outre mesure sur les faits particuliers de péculat, dans le détail desquels personne, en définitive ne voyait clair. Au point de vue de l'accusation, ce fut une faute immense, et le ministre Le Tellier avait raison de dire, en parlant du procès de Fouquet, que, pour avoir voulu faire la corde trop grosse, on ne pourrait

plus la serrer assez pour l'étrangler. L'image est cruelle, heureusement pour Fouquet elle fut vraie. Dans tous les procès politiques, le point essentiel c'est de gagner du temps, et, sous ce rapport, Fouquet n'avait pas lieu de se plaindre. Le réquisitoire du procureur-général, véritable morceau d'éloquence parsemé à chaque page de grands mouvemens passablement déclamatoires, lui avait été signifié seulement dix-huit mois après son arrestation. Son procès ne fut jugé qu'en décembre 1664, et sa captivité datait du 5 septembre 1661. Pendant cette intervalle, les plaidoyers de Pellisson, les élégies de La Fontaine, les doléances de Ménage, de Scarron, de Mlle de Scudéry, de Hénault (1) et de tous les artistes de l'époque, que Fouquet avait encouragés et pensionnés, avaient peu à peu ramené l'opinion. Ajoutez à cela, les sollicitations de quelques amis puissans et dévoués, au nombre desquels le dévouement de Mme de Sévigné se fait surtout remarquer, les nombreuses irrégularités du procès, les soustractions, les falsifications de pièces, l'animosité évidente des accusateurs. Il n'est pas jusqu'à l'administration rigide et sans pitié de Colbert, dont les réductions sur les rentes faisaient alors errier tout Paris, qui ne gagnât des partisans à l'accusé. Enfin, le gouvernement tenait essentiellement, on le comprend du reste, après la publicité qu'il avait donné au projet de guerre civile à obtenir la condamnation la plus rigoureuse, et la situation des esprits était telle que, malgré les précautions prises lors de la formation de la chambre de justice, malgré la ressource des promesses et de l'intimidation, il en était réduit au point de craindre le scandale d'un acquittement.

Outre le procès-verbal officiel des opérations de la chambre de justice pendant le procès Fouquet, on possède encore une relation intime et très circonstanciée sur la marche de cette affaire ; c'est le journal de M. d'Ormesson, un des deux conseillers du parlement de Paris que le roi avait nommés rapporteurs du procès Fouquet. A l'époque où cette nomination eut lieu, la famille de Fouquet, croyant que M. d'Ormesson lui serait hostile, avait eu le projet de le récuser ; ce fut lui, au contraire, qui sauva Fouquet de la mort. Issu d'une ancienne famille de robe, très attaché aux prérogatives de la compagnie, esclave de la règle et des formes, M. d'Ormesson n'avait pu se plier à cette violation des prérogatives, à cet oubli de toutes les formes accoutumées dont se plaignait l'accusé ; sa conscience de magistrat s'en était révoltée, et longtemps avant la fin du procès il avait passé du côté de la clémence. Son journal qu'aucun biographe de Fouquet n'avait encore consulté, renferme les particularités les plus curieuses. C'est la relation secrète intime et jour par jour, des diverses phases du procès. Seulement, il est bon de ne pas oublier en la lisant, et son auteur le rappelle assez lui-même, qu'il est tout-à-fait contraire au parti du gouvernement, c'est-à-dire en hostilité avec Colbert, avec le chancelier Séguier, avec Pussort, oncle de Colbert, Foucault et Berrier, ses créatures. A propos de ce dernier, à qui Colbert venait, pour prix de ses services, d'accor-

(1) Littérateur contemporain, connu seulement aujourd'hui par un sonnet plein de fiel qu'il fit contre Colbert à l'occasion du procès de Fouquet. Ce sonnet débute ainsi : " *Ministre avare et lâche.*" J'en citerai seulement les derniers vers.

" Sa chute quelque jour te peut-être commune ;
" Crains ton poste, ton rang, la cour et la fortune :
" Nul ne tombe innocent d'où l'on te voit monté.
" Cesse donc d'animer ton prince à son supplice,
" Et, près d'avoir besoin de toute sa bonté,
" Ne le fait pas user de toute sa justice."